



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

GrandLyon Habitat réhabilite 275 logements de la Cité Tony Garnier à Lyon 8^e



70-72-74 BOULEVARD DES ÉTATS-UNIS – 3-5-7-9-11-13 RUE DES
SERPOLLIÈRES – 18-20-22 RUE WAKATSUKI



CONTACTS PRESSE GRANDLYON HABITAT

Anne ROMERO – 04 72 74 68 28
Audrey MONTILLY – 07 62 58 91 54
presse@grandlyonhabitat.fr
Sur LinkedIn : grandlyon-habitat
Site internet : www.grandlyonhabitat.fr

SOMMAIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR	3
LE CONTEXTE	4
La Cité Tony Garnier : un ensemble classé Architecture Contemporaine Remarquable	
Les cours intérieures	
Les caractéristiques des logements	
Les locataires de la Cité Tony Garnier	
LA RÉHABILITATION	7
Les objectifs	
Le détail des travaux	
Intégration de la dimension Patrimoniale au programme de travaux	
L'organisation du chantier	
Le calendrier des travaux	
Les vues avant/après travaux	
LA CONCERTATION DES LOCATAIRES	14
L'EMPLOI ET L'INSERTION	15
LE PRIX DE REVIENT – LE FINANCEMENT	16
LE RÉ-ENCHANTEMENT DES MURS PEINTS	17
GRANDLYON HABITAT ET SES PRESTATAIRES	18

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Cette réhabilitation concerne 275 logements de la Cité Tony Garnier**, classée **Architecture Contemporaine Remarquable**. Ils sont répartis en 12 allées (3 bâtiments de 3 allées de T2, 2 bâtiments d'une allée de T3 et 1 bâtiment d'une allée de T4).
- **La réhabilitation de ces bâtiments améliore leur performance énergétique et le confort intérieur**. Elle permet également de moderniser l'image de la résidence et de la rendre plus attractive, dans le respect des enjeux patrimoniaux de cette Cité remarquable de l'architecte lyonnais Tony Garnier.
- La réhabilitation atteint le niveau de performance **BBC Rénovation** et bénéficie de la **certification NF Habitat** délivrée par CERQUAL. Les bâtiments passent ainsi d'un **classement DPE F avant travaux à un niveau B après travaux**.
- Les travaux ont concerné **l'enveloppe des bâtiments** (enduit isolant innovant en façade), isolation des toitures, remplacement des menuiseries extérieures et occultations). **Les pièces humides** (cuisines et salles de bains) **ont été entièrement rénovées** dans tous les logements. Les systèmes techniques ont été remplacés ou améliorés (**raccordement au chauffage urbain**, VMC et électricité). **Six ascenseurs ont été mis aux normes d'accessibilité ou déplacés et les halls d'entrées rendus accessibles**.
- **Les travaux représentent un engagement financier de 33 040 000 € TTC**. L'État, à travers le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que la Métropole de Lyon (Eco-rénovation) ont accordé des subventions à GrandLyon Habitat, qui bénéficie également de prêts de la Banque des Territoires.
- Les travaux se sont déroulés **en site vacant, avec relogement provisoire** de tous les locataires dans des logements préalablement réhabilités au sein de la résidence.
- **Sur l'ensemble du chantier, 15 personnes ont pu travailler grâce aux clauses d'insertion sociale** prévues dans cette opération et ont contribué à la réalisation des travaux de réhabilitation de la Cité Tony Garnier : elles ont effectué 7 578 heures d'insertion. Des actions de sensibilisation aux métiers du bâtiment ont également été menées.
- La **Cité Musée Tony Garnier** est valorisée par une opération en cours de **ré-enchantement des murs-peints menée par GrandLyon Habitat**. En parallèle de la rénovation des façades des bâtiments concernés par la réhabilitation, 6 peintures murales ont pu être restaurées, notamment grâce au soutien financier de la Ville de Lyon. Au total, depuis 2016, ce sont 10 peintures murales qui ont été restaurées ou renouvelées.

CONTEXTE

La Cité Tony Garnier : un ensemble classé Architecture Contemporaine Remarquable

La Cité Tony Garnier est un **patrimoine d'avant-garde**, construit dans les années 1930. Il s'agit d'un ensemble de plus de 1 500 logements répartis dans 46 bâtiments, eux-mêmes regroupés en 12 îlots.

En 1985, une première réhabilitation de l'ensemble de la cité est lancée. Elle sera réalisée en sept tranches, dont la dernière sera finalisée en 1997.

En 2004, la Cité est labellisée par le ministère de la culture et porte aujourd'hui le label « Architecture Contemporaine Remarquable ».



En 2024, l'îlot prototype de la Cité Tony Garnier, propriété de la Ville de Lyon (non-comptabilisée dans les 1 500 logements cités ci-avant), a été inscrit aux Bâtiments de France. Le reste de la Cité, propriété de GrandLyon Habitat, constitue le **périmètre délimité des abords**. À ce titre, **le retour d'expérience de cette réhabilitation a été utilisé en vue de rédiger une charte**, dont le contenu servira de guide pour toute action de rénovation sur ce patrimoine.

La réhabilitation du parc HBM en général et de la Cité Tony Garnier en particulier, est **un défi à relever** pour les acteurs du logement, qui doivent **concilier les enjeux, parfois contradictoires, thermiques, sociaux, patrimoniaux et économiques**.

Les cours intérieures

Les bâtiments de la Cité Tony Garnier sont répartis en douze îlots. Au cœur de ceux-ci, Tony Garnier a imaginé des cours ouvertes sur les rues, abondamment végétalisées, avec l'idée de « trabouler » entre les îlots.

La requalification des espaces extérieurs, menée par GrandLyon Habitat en 2021, a reçu la Victoire de Bronze lors des Victoires du Paysage 2024.



Perspective pour le projet de quartier des Etats-Unis, Tony Garnier, 1929
© Archives Municipales, côte 1616WP143



Les caractéristiques des logements

Les études pour les travaux ont été lancées en 2013 et ont été conduites de manière partenariale. Ainsi, de nombreux échanges avec la Ville, son architecte conseil et l'Architecte des Bâtiments de France ont été menés sur les différents points du programme de travaux, dans un double objectif :

- la préservation de ce patrimoine remarquable
- la restitution des éléments caractéristiques qui ont pu disparaître lors des précédentes réhabilitations (ex : modénatures, appuis de fenêtre, esprit traboules, etc.) et l'homogénéisation de l'ensemble de la Cité.

Une étude patrimoniale portant sur l'ensemble de la cité Tony Garnier a notamment été réalisée, afin de fixer les invariants des programmes futurs de réhabilitations (exemples patrimoniaux évoqués ci-dessus)

La réhabilitation menée par GrandLyon Habitat a pour **objectif de concilier ces différents enjeux : thermique, patrimonial et social**. Les bâtiments en chauffage électrique étaient auparavant en classe énergétique F, avec un coût énergétique très élevé pour les habitants. Le périmètre de cette réhabilitation portait sur le traitement de 275 logements énergivores, chauffés à l'électrique.

Typologie des logements

	Surface habitable moyenne		Nombre de logements	
	Avant	Après	Avant	Après
T2	38 m ²	45 m ²	202	203
T3	49 m ²	53 m ²	50	40
T4	64 m ²	69 m ²	23	23
T5	-	81 m ²	0	1
TOTAL	42 m²	48 m²	275	267

Les bâtiments concernés

- Sur un premier îlot :
 - Un bâtiment de trois allées (69 logements) : 9-11-13 rue des Serpollières
 - Trois bâtiments d'une allée (66 logements) : 70-72-74 bd des États-Unis
- Sur deux autres îlots :
 - Un bâtiment de trois allées (68 logements) : 3-5-7 rue des Serpollières
 - Un bâtiment de trois allées (72 logements) : 18-20-22 rue Wakatsuki

Les locataires de la Cité Tony Garnier

Un diagnostic économique et social a été réalisé en 2014 et a été réactualisé au fil de l'avancement des travaux. Il apporte les éléments socio - démographiques principaux suivants :

- des habitants attachés à leur logement, à leur quartier ;
- une réhabilitation très attendue ;
- de nombreuses personnes âgées, vivant seules, souvent isolées ;
- des situations sociales fragiles et une précarité économique relativement importante.

Un accompagnement renforcé des locataires a été mis en place :

- Une maîtrise d'œuvre sociale pour la réhabilitation, le cabinet Trajectoires Reflex, a été présente **dès la phase de concertation et a accompagné fortement la réalisation des travaux et le relogement des locataires.**

Un accompagnement individualisé et collectif aux éco-gestes liés à la réhabilitation (eau chaude et chauffage collectifs notamment) a été mené au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

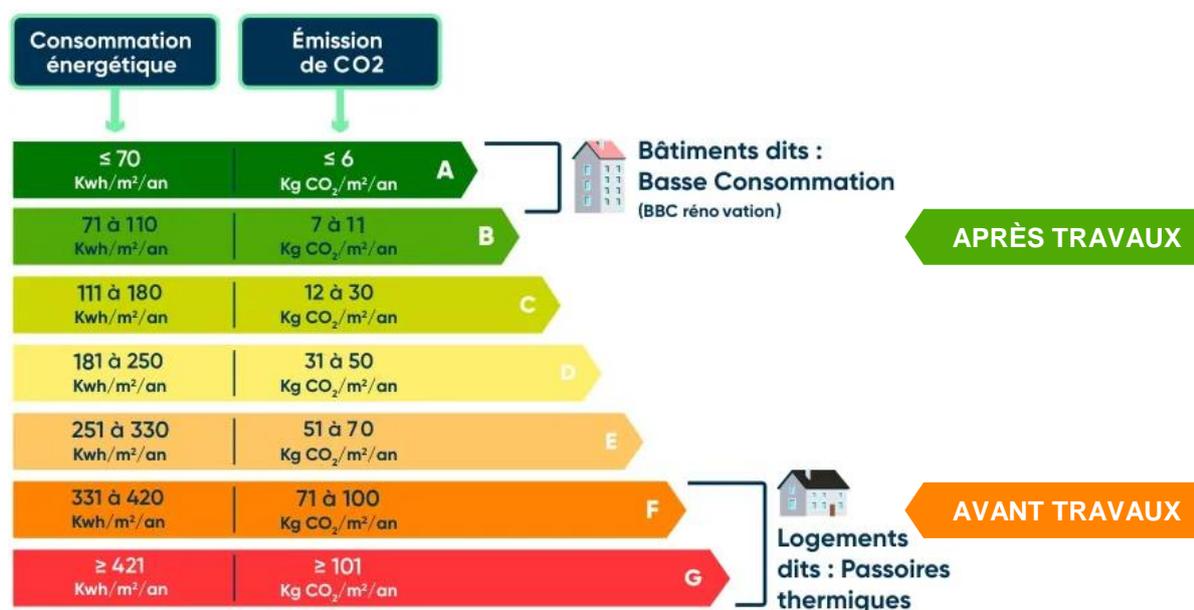


LA RÉHABILITATION

Les objectifs

La réhabilitation permet :

- **d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** avec l'atteinte du **niveau BBC Effinergie Rénovation**. Les calculs réglementaires estiment la consommation de chauffage après travaux à 72 kWh/m²/an, soit - 25 à - 40% (selon la typologie de logement) de réduction par rapport à l'existant.
- **d'obtenir un meilleur confort de vie dans les logements** : confort thermique, travaux électriques, remplacement des équipements sanitaires, etc.
- **de renforcer l'attractivité des bâtiments en les modernisant**, grâce au traitement architectural des façades via l'enduit isolant thermique innovant et au remplacement des menuiseries extérieures **dans le respect d'un Patrimoine labellisé Architecture Contemporaine Remarquable**.



Le détail des travaux

ENVELOPPE

- Enduit isolant Fixit sur l'ensemble des **façades**, y compris sur les pignons concernés par les fresques (sauf rue Wakatsuki : isolation des pignons en laine de roche)
- Isolation des **toitures terrasse**
- Remplacement de l'ensemble des **menuiseries extérieures et occultations par des menuiseries aluminium**
- Isolation thermique des **planchers bas**

SYSTEMES TECHNIQUES

- Raccordement au **chauffage urbain**, création de réseau dans et entre les bâtiments.
- Remplacement des installations de **VMC**

PARTIES COMMUNES

- Amélioration de la **sécurité incendie et de la sécurité électrique** des parties communes
- **Paraboles TV** collectives en toiture
- **Accessibilité** des halls et paliers
- Intégration des **locaux poubelles** à l'intérieur des bâtiments
- Remplacement des **ascenseurs** rue Wakatsuki et boulevard des États-Unis (6 ascenseurs)

LOGEMENTS

- **Réfection complète des pièces humides** : cuisine et salle de bains
- Suppression des colonnes de gaz
- Intégration des loggias à la surface habitable (isolation intérieure et mise en place d'occultations)
- Remplacement des portes palières
- Mise en sécurité des installations électriques

Intégration de la dimension Patrimoniale au programme de travaux



La Cité Tony Garnier étant labellisée « Architecture Contemporaine Remarquable », la réhabilitation fait l'objet d'une attention particulière. Afin de répondre aux demandes de l'ABF (Architecte Bâtiment de France) et du Service Urbanisme Appliqué de la Ville de Lyon, des études complémentaires ont été menées et des travaux spécifiquement liés à la dimension patrimoniale ont été intégrés.

Les principaux impacts portent sur :

- les loggias : à l'origine il s'agissait de balcons ouverts, la question du maintien d'une loggia fermée a été posée en cours d'étude,
- les façades à modénatures : refus de principe de mettre une isolation thermique par l'extérieur et recherche d'une solution nouvelle,
- le dessin et le matériau des menuiseries,
- la conception des halls : transparence et traboule.

Le surcoût global lié à la dimension patrimoniale est estimé à 4,6 M€HT, soit près de 17 000 € par logement.

➤ Zoom sur les loggias

Concernant les loggias, plusieurs prototypes de logements avec balcon, partiellement ou entièrement ouvert, ont été réalisés. Un logement témoin avec balcon ouvert a été présenté aux locataires en cours d'études : 84% d'entre eux se sont montrés défavorables à la transformation de la loggia en balcon, principalement en raison de la perte de surface dans le logement. Le projet s'est donc poursuivi avec une loggia maintenue fermée, totalement intégrée à la surface, isolée et chauffée du logement.



➤ Zoom sur l'enduit isolant innovant

L'isolation thermique par l'extérieur n'était pas envisageable pour ce patrimoine. La taille réduite des logements ne permet pas non plus d'envisager une isolation thermique par l'intérieur.

Pour la réhabilitation de la Cité Tony Garnier, une solution innovante a donc été mise en œuvre : la pose de l'enduit isolant Fixit de faible épaisseur (6 cm environ, dont 2 à 3 cm de surépaisseur par rapport à la façade d'origine) permettant d'atteindre un niveau de performance énergétique élevé (BBC Rénovation) tout en respectant les proportions et l'aspect d'origine des bâtiments. Il s'agit d'un produit développé en Suisse sur des monuments historiques.

L'utilisation de ce produit, à une échelle aussi importante et dans le logement social constitue un cas unique en France.

Si le rendu thermique et patrimonial du produit est satisfaisant, le **coût direct et indirect de celui-ci ont eu un impact conséquent sur l'opération**. En effet, GrandLyon Habitat a dû absorber un surcoût important en cours d'opération (liée à la crise ukrainienne et à l'augmentation du coût de l'énergie en Allemagne où le produit est fabriqué) et n'a pas pu bénéficier des aides indirectes accordées habituellement aux isolants extérieurs, basées sur la performance intrinsèque du produit et non sur la performance globale de la réhabilitation (TVA à taux réduit à 5,5%, Certificats d'Économie d'Énergie et dégrèvement de Taxe Foncière).

➤ Zoom sur le « réemploi » des éléments d'origine

De nombreux logements possèdent les matériaux d'origine, encore en bon état, presque 100 ans après la construction des bâtiments. Aussi, lorsque cela a été possible, ceux-ci ont été conservés.

Cela concerne notamment :



- les portes en bois des logements : portes de distribution entre les pièces, placards d'entrée, portes reliant cuisine et loggia (condamnées, mais conservées en place)
- encadrement des portes fenêtres d'origine entre séjour et loggia
- sols en carrelage typique, type tommettes, dans les entrées et les séjours
- planchers en bois dans les chambres.

GrandLyon Habitat avait souhaité conserver les portes palières d'origine des logements, en les renforçant (thermique, phonique et sécurité).

Mais cela a créé des dysfonctionnements (voilage des portes sous l'effet du poids et des différences thermiques). C'est pourquoi elles ont finalement toutes été remplacées par des portes aux nouvelles normes, au rendu visuel qualitatif et proche des portes d'origine. Seules quelques-unes ont été conservées pour mémoire, sur des locaux techniques ou des accès condamnés.



L'organisation du chantier

Les travaux étaient initialement envisagés en site occupé, dans le but de contenir le délai comme le coût d'opération. Cependant, face à la vétusté des équipements, des **interventions particulièrement lourdes dans les pièces humides** étaient indispensables à la pérennité du bâtiment dans le temps, suite à cette réhabilitation d'ampleur.

Ces interventions ont induit des travaux en présence d'amiante : un **désamiantage complet** des logements a été réalisé. Par conséquent, mais aussi en raison de l'exiguïté des logements et de l'intervention lourde dans les pièces humides, et face à la fragilité des occupants, **il a été décidé de réaliser les travaux en site vacant et donc de reloger tous les locataires.**

Ainsi, pour permettre la réalisation des travaux en site vacant, il a été décidé de libérer une allée (relogement définitif de ces locataires) afin d'**utiliser les logements, une fois réhabilités en premier**, comme logements tiroirs pour l'ensemble de la réhabilitation. Cette allée, située au 72 boulevard des États-Unis, constituée des 22 plus grands logements, ainsi qu'une quinzaine logements vacants sur les premières allées réhabilitées, ont permis de reloger successivement l'ensemble des locataires concernés par la réhabilitation, le temps des travaux dans leur logement.

Le relogement a duré entre 3 et 12 mois environ, selon la durée des travaux spécifique à chaque bâtiment.



Le calendrier des travaux

Démarrage des travaux :
➤ **Juillet 2020**

Livraison :
➤ **Juillet 2025**



Les vues avant et après les travaux

AVANT



APRÈS



LA CONCERTATION DES LOCATAIRES

Une réhabilitation concertée avec les locataires

Ce projet de réhabilitation a été soumis dès la phase étude aux avis des locataires. La concertation a donc été initiée très en amont et accompagnée par des supports de communication dédiés (courriers, gazette du projet...).

La présentation aux locataires d'un premier logement témoin a eu lieu en janvier 2016, afin de montrer le programme de travaux envisagé et recueillir les avis. Les avis recueillis lors des visites du logement témoin ont été analysés et pris en compte, notamment concernant la loggia (une large majorité a souhaité qu'elles soient maintenues fermées), l'aménagement de la cuisine (l'aménagement unique proposé a été jugé contraignant et le manque de rangement a été souligné) et la salle de bain (l'étroitesse de la douche a été souligné).

Suite à ces remarques, les études ont été reprises et ont conduit à la réalisation de deux nouveaux logements témoin. Ils ont été présentés au printemps 2017 aux locataires, qui ont ainsi pu voir les modifications apportées suite à leur demande. Le cabinet Trajectoires Reflex, **l'équipe de maîtrise d'œuvre sociale dédiée au projet, a donc accueilli et échangé avec plus de 100 locataires** lors de 4 demi-journées de permanences.

Dans le courant de l'année 2018, GrandLyon Habitat et les deux associations locales représentant les locataires (affiliées CNL et CLCV) ont travaillé à un protocole d'accord détaillant l'ensemble des modalités du projet de réhabilitation (évolution de la quittance et des charges énergétiques, contenu du programme de travaux, modalités de relogement...). Celui-ci a été signé en janvier 2019 par les deux comités de locataires et soumis au vote d'adhésion des locataires entre le 19 avril et le 3 juin 2019, après plusieurs réunions publiques début avril 2019. **Les locataires ont approuvé le projet à 91%.**

L'impact financier de la réhabilitation pour les locataires

Les enjeux liés à la maîtrise des incidences économiques de la réhabilitation ont été au cœur des échanges entre GrandLyon Habitat et les représentants de locataires.

À l'issue de la concertation, nous avons retenu plusieurs dispositifs :

- **relogement temporaire complet des locataires** (en lieu et place d'un relogement temporaire type « résidence hôtelière meublée »).
- **plafonnement de la hausse de loyer** à + 15% maximum (appliquée en 3 fois), soit 38€ pour un T2 et 46€ pour un T3. La hausse est < 1% pour plus de 35 % des habitants (0 à 2,50€)
- **application progressive en 3 ans de la contribution des locataires aux travaux énergétiques** (communément appelée **3^e ligne de quittance**). Le montant moyen appliqué s'élève in fine à 15€ pour un T2 ou T3 et 20€ pour un T4, pendant 15 ans.

Exemples de loyers de base, hors charge, valeur 2025 :

* T2 de 43,19 m² : avant réhabilitation 275,53 €/ après réhabilitation 317 €

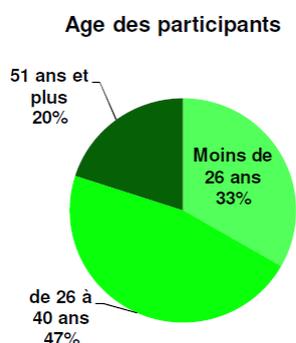
* T3 de 52,65 m² : avant réhabilitation 294,78 €/ après réhabilitation 376 €

L'EMPLOI ET L'INSERTION

Une clause sociale pour la réhabilitation

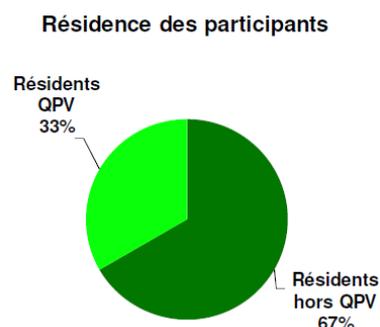
Pour la réalisation de cette réhabilitation, GrandLyon Habitat a inclus une clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux qu'il a lancés.

2 entreprises ont été concernées par la clause d'insertion et celle-ci a aussi impliqué plusieurs entreprises sous-traitantes. Elles se sont toutes fortement engagées en allant parfois même au-delà de leurs obligations contractuelles (dépassement des heures d'insertion contractuellement prévues).



La clause d'insertion a bénéficié à 15 hommes, dont 20 % de séniors et 33% de jeunes, au travers de 7 578 heures d'insertion.

On peut dire que cette opération bénéficie au public cible des clauses sociales puisque 5 des salariés résident en QPV ou en foyer. On peut mettre en corrélation la diversité des salariés en insertion intervenant sur ce chantier et la diversité des contrats mis en œuvre. Cette diversité de contrats permet à des publics plus ou moins avancés dans leur parcours d'insertion d'accéder à un poste de travail. Elle permet de répondre à des besoins divers (contrats courts, longs, qualifiants ou non).



- L'entreprise REPELIN a permis à un jeune de réaliser un contrat de professionnalisation et d'obtenir le Titre Professionnel de Façadier, métier en tension dans le bâtiment.
- L'entreprise EMINI, sous-traitante de Demathieu Bard, a choisi l'embauche en **CDI** d'un homme de 25 ans sans qualification.
- L'entreprise CVI, sous-traitante de Demathieu Bard, a choisi la mise à disposition d'un homme de 28 ans sans qualification, résident en foyer. Entre janvier et décembre 2022, cette personne est restée dans l'entreprise, en mission de pose de fermetures menuisées sur différents chantiers. Il est toujours en mission en 2023.

Des actions d'insertion qualitatives et innovantes

Des actions de sensibilisation aux métiers du bâtiment ont été mises en place.

Deux rencontres métiers et deux visites de chantier ont permis à 8 personnes d'échanger avec les entreprises de carrelage et de plomberie, puis 11 personnes avec l'entreprise de menuiserie, sur leurs métiers, les prérequis nécessaires et les réalités du terrain. Les stagiaires ont été impliqués et ont pu poser de nombreuses questions.

LE PRIX DE REVIENT – LE FINANCEMENT

Le prix de revient (TTC)

Travaux	26 933 575 €
Honoraires	2 131 378 €
Frais divers (dont diagnostics, relogement, conduite d'opération...)	3 975 047 €
TOTAL	33 040 000 €

Soit un prix de revient de 123 700 € par logement

Le plan de financement

Subventions	3 767 500 € (11 %)
État et Banque des Territoires – Programme d'Investissements d'Avenir (action Ville de Demain) – ÉcoCité de la Métropole de Lyon	2 392 500 €
État – Dotation de Soutien à l'Investissement public Local – Pactes métropolitains d'innovation	1 146 764 €
Métropole de Lyon – Éco Rénovation	228 236 €
Prêts	3 567 420 € (11 %)
Eco-prêt – Banque Des Territoires	436 840 €
Prêt réhabilitation – Banque Des Territoires	3 130 580 €
Fonds propres GrandLyon Habitat	25 705 080 € (78%)
TOTAL	33 040 000 € (100%)

LE RÉ-ENCHANTEMENT DES MURS-PEINTS

Des murs peints rénovés sur les bâtiments concernés par la réhabilitation

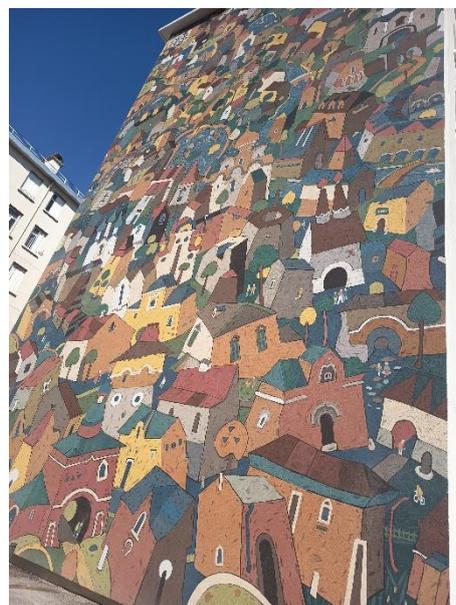
Les supports des fresques installés sur les pignons des bâtiments de la Cité Tony Garnier ont vieilli et présentent un état de dégradation avancé pour certains.

C'est pourquoi une opération a été définie en collaboration avec la Cité Musée Tony Garnier et Cité Création et vise à « ré-enchanter » les murs-peints. Il s'agit pour cela, de **se saisir du nouveau parcours muséographique pour mobiliser les habitants du quartier et réactiver le lien social**. La « renaissance » du musée et de son projet culturel est envisagée, comme cela fut le cas à l'origine, avec une large concertation menée avec les locataires de la Cité Tony Garnier.

Sur l'ensemble des 24 pignons de la Cité appartenant à GrandLyon Habitat, le projet encore en cours, consiste à réaliser 9 nouvelles créations, de repeindre à l'identique 6 fresques (dont La Cité idéale des États-Unis et La Cité idéale de Russie, repeintes en 2025, grâce au financement de la Ville de Lyon, sur un des bâtiments concernés par la réhabilitation), d'en recomposer 9 autres. Le nouveau parcours muséographique implique la réalisation de nouvelles peintures artistiques, même pour les reproductions à l'identique, car le support est refait mais également car les emplacements des œuvres conservés sont modifiés.

Entre 2016 et 2025, **10 peintures murales** ont été réalisées :

- **Deux nouvelles créations** (Les temps de la Cité, 3 rue Ludovic Arrachart et Tony Garnier à Lyon, 3 rue des Serpollières)
- **Huit reproductions à l'identique (sur des nouveaux emplacements)** : Le stade de Gerland, Les services publics, La Tour Horloge, Les abattoirs de la Mouche, La Cité idéale d'Inde, La Cité idéale d'Égypte, La Cité idéale des États-Unis, La Cité idéale de Russie.



GRANDLYON HABITAT & SES PRESTATAIRES

Maître d'ouvrage	GRANDLYON HABITAT Immeuble Terra Mundi 2, place de Francfort 69003 LYON
Directeur du pôle patrimoine et développement immobilier	Patrick ROUSSEAU
Responsable du service réhabilitation	Elodie MOREL
Responsable d'opérations	Aude RUAUD
Responsable chantier	Daniel SAULNIER
Directeur de l'Agence Etats-Unis gérant le secteur	Samir CHERGUI
Architecte	CHAREYRE & PAGNIER ARCHITECTES
Bureaux d'études	QUADRIPLUS
Bureau de contrôle	SOCOTEC
Coordonnateur SPS	SP2SE
Maîtrise d'œuvre sociale	Trajectoires Reflex
Certification BBC Rénovation	CERQUAL
Macro-lot intérieur bâtiments (désamiantage, gros œuvre, VRD, menuiseries extérieures et intérieures, plâtrerie, peinture, sol souple, carrelage, plomberie, chauffage, VMC électricité)	Demathieu Bard Bâtiment Sud-Est
Façades	REPPELIN
Étanchéité toitures	SIE Etanchéité
Ascenseurs	PACA Ascenseurs

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GRANDLYON HABITAT, c'est aujourd'hui :

Un office public de l'habitat, au savoir-faire éprouvé

Créé en 1920

Président : François THEVENIEAU

Vice-président : Renaud PAYRE

Directeur général : Jean-Noël FREIXINOS

Un patrimoine de plus en plus étendu

- GrandLyon Habitat gère près de 27 000 logements sur le territoire de la Métropole, dont 75 % situés à Lyon
- Il propose une vaste gamme de logements à tous les prix, dans 40 communes du Grand Lyon, du studio au 5 pièces, du neuf ou de l'ancien, du collectif ou de l'individuel
- Il offre à ses locataires la possibilité de devenir propriétaires
- Il propose des logements en accession sociale

Un gestionnaire qui privilégie la proximité

- Un service d'intervention d'urgence 24/24 et 7j/7.
- Un service de relations clients intégré pour les locataires (04 72 74 67 42).
- Près de 600 collaborateurs dont 47 % répartis en 5 agences de proximité

Un créateur de confort citoyen

- Des programmes immobiliers référents dans le domaine du développement durable
- Une volonté de minimiser les coûts de l'énergie, en assurant aux locataires un vrai confort de vie.

Retrouvez l'intégralité de nos communiqués de presse et nos dossiers de presse sur notre site internet :

www.grandlyonhabitat.fr

Suivez notre actualité sur   

@grandlyonhab



Siège social :

2 place de Francfort – CS13 754
69 444 Lyon Cedex 03